



**Arrêté n° 2022- 47**

relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours  
d'adjoint administratif des administrations de l'État

**Le directeur interdépartemental des routes Atlantique**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Un recrutement sans concours d'adjoint administratif est ouvert au titre de l'année 2022 par la direction interdépartementale des routes Atlantique.

**ARTICLE 2 :**

Le nombre de postes offerts est de un. Une liste complémentaire sera constituée.  
Le poste à pourvoir se situe à Bordeaux.

**ARTICLE 3 :**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 22 juillet 2022.

La date des entretiens devant la commission est fixée au 11 août 2022.

#### **ARTICLE 4**

La composition de la commission pour le recrutement sans concours d'adjoint administratif est composée comme suit :

#### **Président de la commission :**

- Monsieur Sylvain DIEMER (Secrétaire général de la DIR Atlantique, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables),

#### **Membres :**

- Madame Amandine DOFUNDO (Secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle du développement durable - DREAL Nouvelle-Aquitaine),

- Monsieur Dominique PAILLET (Chef de la mission maîtrises d'ouvrage de la DIR Atlantique, ingénieur en chef du 2<sup>e</sup> groupe des TPE).

Fait à Bordeaux le - 6 JUIL. 2022

Pour la Préfète et par délégation

Le directeur interdépartemental des routes  
Atlantique

François DUQUESNE